

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 9^{ème} jour de février 2009, à l'heure et au local ordinaire des sessions du conseil.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, Mme Jeanne D'Arc Simard, Mme Gisèle Lavoie, M. Gérald Maltais, Mme Suzanne Lapointe, M. Alain Gazaille.

Absente : Mme Danièle Tremblay

Rés.010209

1- Ordre du jour

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2009
- 3- Acceptation des comptes de janvier 2009
- 4- Résolutions
 - 4.1- Prise d'acte de la liste des dépenses effectuées en vertu du règ. no 367
 - 4.2- Patinoire 2008-2009 – à payer au 3 février 2009
 - 4.3- Casse-croûte du Quai - gestion
 - 4.4- Compagnonnage eau potable – soumission
 - 4.5- Appel d'offre – garage & caserne
 - 4.6- Travaux – Remboursement de la taxe d'accise
 - 4.7- Soumission plan de zonage – Service d'urbaniste
 - 4.8- Boîte pick up F450 - acquisition
 - 4.9- Camion cube – bris du moteur - acquisition
 - 4.10- Le Fief du Massif – mandat Me Yves Boudreault
 - 4.11- Projet – Emplois d'été Canada 2009
 - 4.12- Projet déposé – Des avoirs au service des êtres
 - 4.13- Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
 - 4.14- Projet - Chaussée des patins + dépenses
 - 4.15- Projet – Fête de la confédération
 - 4.16- Roche Ltée – honoraires professionnels
 - 4.17- Acquisition – équipement informatique
 - 4.18- Le Hameau du Massif – M. Jean Laflamme
 - 4.19- Groupe des 50 ans et plus
 - 4.20- Demande d'accès – mandat Aubé, Anctil, Pichette
 - 4.21- Dossier Michel Violette
- 5- Règlements & avis de motion
 - 5.1- Règlement no 396 (zonage)
 - 5.2- Règlement no 399 (lotissement)
 - 5.3- Avis de motion RCI (Auberge la Courtepointe)
 - 5.4- Avis de motion (concordance – mouvement de sol)
 - 5.5- Avis de motion (modification-Rive,Littoral-Plaine inondable)
 - 5.6- Avis de motion (diminution de la profondeur des lots)
 - 5.7- Avis de motion (règlement d'emprunt réseau hydro électrique)
 - 5.8- Avis de motion (Modifier le zonage – 6 logements)
 - 5.9- Avis de motion (établissement de règles – déneigement)
 - 5.10- Avis de motion (règlement amendant le règ. 395)
- 6- Prise d'acte de la liste des permis émis en janvier 2009
- 7- Rapport de l'urbanisme

7 a) Dérogation mineure – 549, rue Principale

8- Courrier de janvier 2009

9- Divers

10- Rapport des conseillers(ères)

11- Questions du public

12- Levée ou ajournement de l'assemblée

Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

D'accepter l'ordre du jour tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.020209

2- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12^{ème} jour de janvier 2009

Il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12^{ème} jour de janvier 2009 tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.030209

3- Acceptation des comptes de janvier 2009

NOM	NUMÉRO G/L FOURNISSEUR	SOLDE
FOURNISSEURS REGULIERS		
<hr/>		
ALARMES & EXTINCTEURS CHARLEVOIX	BAIE-ST-PAUL (QC)	
01-01-2009 066605 TÉLÉSURVEILLANCE PRE	55 13100 000	229.59
21-01-2009 066634 TÉLÉSURVEILLANCE BUR	55 13100 000	229.59
01-01-2009 066738 TÉLÉSURVEILLANCE CAS	55 13100 000	229.59
TOTAL	3 FACTURES	688.77
<hr/>		
ALIMENTATION ENTRE MER ET MONTS INC.	PETITE-RIVIERE-ST-FRANCOIS	
05-01-2009 267559 LAIT	55 13100 000	3.78
07-01-2009 268081 PAPIER MOUCHOIR	55 13100 000	7.00
08-01-2009 268292 ACHAT SNACK	55 13100 000	8.61
11-01-2009 269469 LAIT	55 13100 000	5.67
23-01-2009 272017 LAIT, SAVON	55 13100 000	7.42
29-01-2009 273638 LAIT	55 13100 000	3.78
TOTAL	6 FACTURES	36.26
<hr/>		
DESJARDINS AUTO COLLECTION	VANIER	
06-01-2009 115200 MAINTENANCE F-450.	55 13100 000	361.34
09-01-2009 115647 MAINTENANCE F-450	55 13100 000	38.24
09-01-2009 115648 MAINTENANCE F-450	55 13100 000	75.85
27-01-2009 117656 PIECE F-450	55 13100 000	88.35
TOTAL	4 FACTURES	563.78
<hr/>		
BIBLIO REGION DE QUEBEC	CHARNY, QUEBEC	

21-01-2009	209556	55 13100 000	2 872.63
TARIFICATION 2009			
TOTAL		1 FACTURE	2 872.63
BILODEAU CHEVROLET		SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE, (QUEBEC)	
06-01-2009	82660	55 13100 000	163.89
MIROIR CASSÉ			
TOTAL		1 FACTURE	163.89
BOUCHARD ET GAGNON		BAIE SAINT-PAUL (QC)	
21-01-2009	2009-CG	55 13100 000	2 709.11
TRANS.RUES MULTIS BO			
29-01-2009	2009-CG-29	55 13100 000	3 141.69
RUES VERSANT			
TOTAL		2 FACTURES	5 850.80
CAMION INTERNATIONAL ELITE		VANIER, (QUEBEC)	
15-01-2009	611915	55 13100 000	564.32
DEMARREUR			
16-01-2009	612130	55 13100 000	101.20
BRAKE			
27-01-2009	613435	55 13100 000	11.86
PIECE SOUFFLEUR			
TOTAL		3 FACTURES	677.38
LES CHEMINS DE FER		CLERMONT	
01-01-2009	10796	55 13100 000	62.08
TRAVERSE SOUTERRAINE			
01-01-2009	10831	55 13100 000	550.00
PASSAGE À NIVEAU			
01-01-2009	10889	55 13100 000	158.02
TRAVERSE SOUTERRAINE			
TOTAL		3 FACTURES	770.10
CHEZ S. DUCHESNE INC.		BAIE ST-PAUL, P.Q.	
05-01-2009	1762753	55 13100 000	609.44
URINOIRS - VALVES			
05-01-2009	1762863	55 13100 000	95.20
POMPES PUIES			
13-01-2009	1763917	55 13100 000	27.85
MANILLE D'ANCRAGE			
26-01-2009	1765381	55 13100 000	54.12
VIS			
TOTAL		4 FACTURES	786.61
PRODUITS SANITAIRES RIVE-NORD		BAIE ST-PAUL, CHARL.	
21-01-2009	45127	55 13100 000	126.14
VERRES, PAPIER HYG.			
TOTAL		1 FACTURE	126.14
C.I.H.O. FM CHARLEVOIX		SAINT-HILARION, (QUEBEC)	
04-01-2009	025061	55 13100 000	71.11
VOEUX DES FÊTES			
TOTAL		1 FACTURE	71.11
C.L. DEBOSELAGE		CHARLEVOIX, P.Q.	
26-01-2009	8682	55 13100 000	423.28
FOURNITURE - F-450			
31-01-2009	8690	55 13100 000	90.30
DÉN. PATINOIRE			
27-01-2009	8654-39-50	55 13100 000	361.20
DÉNEIGEMENT PATINOIRE			
TOTAL		3 FACTURES	874.78
COMMUNICATION MARTIN COTE INC.		BAIE-SAINT-PAUL, (QUEBEC)	
09-01-2009	6627	55 13100 000	62.08
RÉPAR. TÉLÉPHONE			
TOTAL		1 FACTURE	62.08

COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	Québec		
21-01-2009 8758		55 13100 000	639.78
LOC.TÉLÉAVERTISSEUR			
27-01-2009 8863		55 13100 000	547.59
BATTERIE D			
31-01-2009 8884		55 13100 000	111.75
PAGETTE CHARLES SIMARD			
TOTAL		3 FACTURES	1 299.12
DANIEL GAUTHIER	BAIE-ST-PAUL, (QUEBEC)		
05-01-2009 877		55 13100 000	468.32
PUITS MAIL. - POMPE			
TOTAL		1 FACTURE	468.32
TREMBLAY & FORTIN	BAIE-SAINT-PAUL, (QUEBEC)		
27-01-2009 10616		55 13100 000	282.19
HYDRO-QUÉB. HAMEAU			
TOTAL		1 FACTURE	282.19
DEVELOPPEMENT	BAIE-SAINT-PAUL, (QUEBEC)		
01-01-2009 2067		55 13100 000	67.56
REN. SITE WEB			
TOTAL		1 FACTURE	67.56
DISTRIBUTION DRB INC.	QUEBEC, (QUEBEC)		
05-01-2009 025613		55 13100 000	874.78
INST. GRATTE			
05-01-2009 025621		55 13100 000	56.04
FISHER (NO 24 SENS			
09-01-2009 025674		55 13100 000	116.61
HUILE (NO 24 SENS U			
TOTAL		3 FACTURES	1 047.43
LES EDITIONS YVON BLAIS	COWANSVILLE, QUEBEC		
01-01-2009 7250833		55 13100 000	127.00
RENOUVELLEMENT 1 AN			
TOTAL		1 FACTURE	127.00
EQUIPEMENT GMM INC.	LA MALBAIE, P.Q.		
15-01-2009 59146		55 13100 000	191.83
CARTOUCHE D'ENCRE			
15-01-2009 117092-S		55 13100 000	100.24
COPIE MENSUELLE			
TOTAL		2 FACTURES	292.07
9002-7210 QUEBEC INC.	BAIE-ST-PAUL, (QUEBEC)		
21-01-2009 005852		55 13100 000	48 282.28
CONTRAT ENT. HIVER			
TOTAL		1 FACTURE	48 282.28
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNI	SAINTE-FOY,		
15-01-2009 52901		55 13100 000	125.13
ENVOIS DICOM			
27-01-2009 9-59		55 13100 000	204.75
MISE À JOUR RECUEIL			
TOTAL		2 FACTURES	329.88
CAMIONS FREIGHTLINER QUÉBEC INC.	QUÉBEC (QC)		
16-01-2009 269204		55 13100 000	157.42
COUVRE- SIÈGE			
TOTAL		1 FACTURE	157.42
GOJIT	MONTREAL, (QUEBEC)		
16-01-2009 64477545		55 13100 000	172.52
TRANS. POMPE			
TOTAL		1 FACTURE	172.52
GRUPE CONSEIL FORCHEMEX LTEE.	SAINTE-FOY, (QUEBEC)		

27-01-2009 09-013	55 13100 000	44 350.07
HON. HAMEAU DU MASSIF		
TOTAL	1 FACTURE	44 350.07
HEBDO CHARLEVOISIEN INC. LA MALBAIE, (QUEBEC)		
14-01-2009 76160	55 13100 000	208.82
AVIS CASSE-CROUTE		
28-01-2009 76342	55 13100 000	423.27
ECHO		
21-01-2009 076285	55 13100 000	208.82
OFFRE EMPLOI RECEP.		
TOTAL	3 FACTURES	840.91
HEENAN BLAIKIE AUBUT QUEBEC, (QUEBEC)		
18-01-2009 561609	55 13100 000	2 901.37
HAMEAU DU MASSIF		
18-01-2009 561689	55 13100 000	452.21
HAMEAU DU MASSIF		
TOTAL	2 FACTURES	3 353.58
REAL HUOT INC. SAINTE FOY, (QUEBEC)		
20-01-2009 5073002	55 13100 000	174.72
MANOMÈTRE		
TOTAL	1 FACTURE	174.72
IMPRIMERIE DE CHARLEVOIX INC. LA MALBAIE, (QUEBEC)		
21-01-2009 6914	55 13100 000	78.35
FOURN. DE BUREAU		
26-01-2009 6927	55 13100 000	87.19
FOURNITURE BUREAU		
21-01-2009 380367	55 13100 000	117.70
FOURNITURE BUREAU		
19-01-2009 380513	55 13100 000	273.90
PAPIER		
19-01-2009 380559	55 13100 000	11.86
CAHIER		
21-01-2009 380677	55 13100 000	400.71
PAPIER ENTÊTE		
TOTAL	6 FACTURES	969.71
MAXXAM ANALYTIQUE INC. MONTRÉAL (QC)		
30-01-2009 SF2652280	55 13100 000	444.73
ANALYSE D'EAU		
TOTAL	1 FACTURE	444.73
LUMISOLUTION INC. QUÉBEC (QC)		
08-01-2009 0109602-00	55 13100 000	91.71
LUMIÈRE PUIITS		
TOTAL	1 FACTURE	91.71
LUSSIER SAINTE-JULIE, (QUEBEC)		
16-01-2009 307452	55 13100 000	423.28
RÉSERVOIR		
TOTAL	1 FACTURE	423.28
MACPEK INC. STE-FOY, QUEBEC		
05-01-2009 10091942-00	55 13100 000	250.84
CAMION POMPIER		
TOTAL	1 FACTURE	250.84
MECANIQUE MARIUS GAGNE INC. ST-URBAIN, (QUEBEC)		
06-01-2009 12841	55 13100 000	335.20
STARTER		
TOTAL	1 FACTURE	335.20
MEUNERIE CHARLEVOIX INC. CHARLEVOIX, P.Q.		
12-01-2009 001-373503	55 13100 000	54.16
INS. F-450		
22-01-2009 004-373966	55 13100 000	56.42
CHLORE		

TOTAL		2 FACTURES	110.58
<hr/>			
MIC A NIC		ST-AUGUSTIN (QC)	
31-01-2009 24840		55 13100 000	242.55
ENT. TEREX			
27-01-2009 24842		55 13100 000	498.80
RÉP. TEREX			
TOTAL		2 FACTURES	741.35
<hr/>			
MRC DE CHARLEVOIX		BAIE ST-PAUL, P.Q.	
21-01-2009 2080		55 13100 000	1 919.77
GESTION CONST.INFRA.			
TOTAL		1 FACTURE	1 919.77
<hr/>			
NETTOYEUR MODERNE J.Y.J.		LA MALBAIE, (QUEBEC)	
01-01-2009 13855		55 13100 000	53.33
NETTOYAGE NAPPES			
TOTAL		1 FACTURE	53.33
<hr/>			
NOVICOM 2000 INC.		LEVIS, (QUEBEC)	
21-01-2009 107474		55 13100 000	32.73
RADIO MOBILE POMPIER			
21-01-2009 110398		55 13100 000	32.73
RADIO MOBILE POMPIER			
31-01-2009 111365		55 13100 000	32.73
RADIO MOBILE			
TOTAL		3 FACTURES	98.19
<hr/>			
PIECES D'AUTOS LA MALBAIE INC.		BAIE ST-PAUL	
07-01-2009 2-2123289		55 13100 000	12.01
GRATTE F-450			
23-01-2009 2-2125064		55 13100 000	11.37
LAMPES			
26-01-2009 2-2125204		55 13100 000	148.78
ALTERNATEUR			
26-01-2009 2-2125285		55 13100 000	343.13
POWER LUBER			
TOTAL		4 FACTURES	515.29
<hr/>			
PLAMONDON CAMQUIP		CHARLESBOURG, QC	
05-01-2009 510974		55 13100 000	853.34
COUTEAU (NO: 24 SEN			
TOTAL		1 FACTURE	853.34
<hr/>			
PG GOVERN QC INC.		RIMOUSKI (QUEBEC)	
28-01-2009 591		55 13100 000	747.81
COMPTES TAXES			
30-01-2009 789		55 13100 000	384.90
CHÈQUES			
01-01-2009 1451		55 13100 000	428.93
ENGAGEMENT FINANCIER			
TOTAL		3 FACTURES	1 561.64
<hr/>			
SOLUGAZ		CLERMONT, (QUEBEC)	
12-01-2009 70512		55 13100 000	631.46
PROPANE			
26-01-2009 71983		55 13100 000	1 213.52
SOLUGAZ			
07-01-2009 148835		55 13100 000	236.03
FOURN.POUR SOUDURE			
14-01-2009 148998		55 13100 000	274.94
LOCATION ACÉTYLENE			
31-01-2009 149797		55 13100 000	264.13
ACÉTYLÈNE			
TOTAL		5 FACTURES	2 620.08
<hr/>			
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE		LEVIS, LAUZON	
11-01-2009 24078558		55 13100 000	124.16
DOYENNE DE P.R.S.F.			
18-01-2009 24078570		55 13100 000	212.66
AVIS PUBLIC C.C.			

TOTAL		2 FACTURES	336.82
<hr/>			
SANI CHARLEVOIX INC.		ST-URBAIN	
21-01-2009	F001-22713	55 13100 000	7 735.89
	VIDANGE DÉCANTEURS		
TOTAL		1 FACTURE	7 735.89
<hr/>			
S.COTÉ ELECTRIQUE INC.		BAIE SAINT-PAUL (QC)	
26-01-2009	3825	55 13100 000	335.81
	LUMIÈRE RUE		
29-01-2009	3875	55 13100 000	550.27
	LUMIERE DE RUE		
TOTAL		2 FACTURES	886.08
<hr/>			
SONIC		LA MALBAIE (QC)	
08-01-2009	500-15343	55 13100 000	336.59
	HUILE PRESBYTÈRE		
15-01-2009	500-15491	55 13100 000	283.78
	HUILE PRESBYTÈRE		
21-01-2009	500-15578	55 13100 000	305.03
	HUILE PRESBYTÈRE		
29-01-2009	500-15590	55 13100 000	345.15
	HUILE		
31-01-2009	500-15811	55 13100 000	261.46
	HUILE		
TOTAL		5 FACTURES	1 532.01
<hr/>			
SUSPENSION IMBEAULT		CHARLEVOIX	
05-01-2009	42470	55 13100 000	36.77
	FER À ANGLE		
08-01-2009	44778	55 13100 000	402.25
	RÉP. GRATTE		
TOTAL		2 FACTURES	439.02
<hr/>			
TRANSDIFF INC.		STE-FOY, QUEBEC	
12-01-2009	26006	55 13100 000	2 236.99
	DIFFÉRENTIEL		
TOTAL		1 FACTURE	2 236.99
<hr/>			
TRANSPORT R.J. TREMBLAY		BAIE ST-PAUL (QC)	
01-01-2009	6755	55 13100 000	50.31
	TRANSPORT F-450		
TOTAL		1 FACTURE	50.31
<hr/>			
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS		SAINTE-FOY (QUÉBEC)	
19-01-2009	73473	55 13100 000	670.14
	HON. PROF.		
19-01-2009	73474	55 13100 000	7 041.50
	CHARLES CANTIN		
19-01-2009	73477	55 13100 000	169.27
	ACQ. JUDICIAIRE		
19-01-2009	73479	55 13100 000	1 530.39
	DOS. VIOLETTE MICHEL		
31-01-2009	73692	55 13100 000	6 838.27
	ANALYSE GROUPE MASSIF		
TOTAL		5 FACTURES	16 249.57
<hr/>			
A.TREMBLAY & FRERES LTEE		BAIE-ST-PAUL, (QUEBEC)	
01-01-2009	50508- 50386	55 13100 000	126.14
	OUTILLAGE		
TOTAL		1 FACTURE	126.14
<hr/>			
NAPA PIECES D'AUTO # 84		BAIE ST-PAUL, (QUEBEC)	
07-01-2009	05084-122982	55 13100 000	111.53
	ACHATS F-450, SABLEU		
15-01-2009	05084-123555	55 13100 000	73.35
	GRAISE - PRESTONE		
22-01-2009	05084-123984	55 13100 000	26.50
	INTERRUPTEUR		
31-01-2009	123010	55 13100 000	-22.45

BOUCHON D'ESSENCE		
TOTAL	4 FACTURES	188.93
<hr/>		
WURTH CANADA LIMITEE	MISSISSAUGA, ONTARIO	
06-01-2009 237319-01	55 13100 000	608.34
FOURNITURE		
TOTAL	1 FACTURE	608.34

SOUS-TOTAUX 54 FOURNISSEURS 115 FACTURES 156 168.54

GRAND TOTAL PAR NO DE G/L
FOURNISSEURS 55 13100 000 156 168.54

Ajouts :

Hélène Lavoie	ménage presbytère	75.00 \$
Estelle Dufour	ménage presbytère	70.00 \$
Dépense à affecter au poste no : 02 13000 527		

Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte, tel que rédigé et communiqué, le paiement des comptes ci-hauts mentionnés.

ADOPTÉE

Rés.040209

4.1- Prise d'acte de la liste des dépenses effectuées en vertu du règ. no 367

LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS EN VERTU DU REG. 367

VISA DESJARDINS	19-01-2009	741	105.82
SONERCO AXCO	31-01-2009	742	6 450.21
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	19-01-2009	743	7 644.76
REVENU DU CANADA	19-01-2009	744	3 712.21
DERY TELECOM	19-01-2009	745	35.27
BELL MOBILITE	19-01-2009	746	115.54
TELUS MOBILITE	19-01-2009	747	228.57
HYDRO-QUEBEC	29-01-2009	748	1 632.56
MUN. DE PET.RIV.ST-FRANÇOIS	19-12-2008	1014	179.22
DESJ. SECURITE FINANCIERE	31-12-2008	1015	1 833.12
BANQUE DE MONTRÉAL	12-01-2009	1016	29 896.13
REVENU QUEBEC	14-01-2009	1017	136.25
REVENU QUEBEC	16-01-2009	1021	461.08
GAETAN BOUDREAULT	19-01-2009	1023	228.00
POSTES	20-01-2009	1025	853.34
ALAIN GAZAILLE	20-01-2009	1026	319.94
FONDS DE L'INF.FONCIERE	20-01-2009	1036	33.00
REVENU QUEBEC	20-01-2009	1069	1 890.00
RACINE ANDRE	20-01-2009	1071	1 128.14

TOTAL 56 883.16

Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François prend acte de la liste des dépenses effectuées en vertu du règlement no 367.

ADOPTÉE

Rés.050209

4.2- Patinoire 2008-2009 – à payer au 3 février 2009

Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte le rapport déposé par M. Rémi Dufour et M. Philippe Bouchard Dufour pour les travaux suivants :

Contrat patinoire 2008/2009

Rémi, Philippe, Léon-Noel

RÉMI DUFOUR

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE
ARROSAGES & ENTRETIEN
DU 08-01-09 AU 31-01-09

312.00 \$

Philippe Bouchard Dufour

Projet : **Chausse tes patins**

- 1 Élaboration du programme
- 2 Rencontre chez Tim Hortons (commanditaire)
- 3 Achat chez Maxi (chocolat chaud)
- 4 Conception musicale
- 5 Publicité
- 6 Tenue de la 1^{ère} activité (1^{er} février 2009)

Prix forfaitaire : **150 \$**

Frédérique Roberge

Initiation au patinage artistique

Prix forfaitaire : **75 \$** incluant les frais de déplacements

Que la dépense affectera le poste budgétaire no: 02 70130 459.

ADOPTÉE

4.3- Casse-croûte du Quai – gestion (reporté)

Rés.060209

4.4- Compagnonnage eau potable – soumission

Attendu que le conseil municipal avait procédé par appel d'offre sur invitation pour le compagnonnage en eau potable;

Attendu que seulement deux soumissions sont déposées :

Gaetan Bolduc & Ass.	Forfaitaire	3 351.00 \$
Jean-Pierre Lefebvre	Forfaitaire	3 830.00 \$
Lab. De canalisation souterraine	Aucun dépôt de soumission	

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte l'offre de la compagnie Gaetan Bolduc & Ass. au coût de 3 351.00 \$;

Que la dépense affectera le poste budgétaire no 02 41000 454.

ADOPTÉE

Rés.070209

4.5- Appel d'offre – garage & caserne

Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte les plans et devis déposé par Normand Desgagnés, architecte;

Que le conseil municipal est autorisé à procéder aux appels d'offre;

Que l'appel d'offre sera publié dans le journal l'Hebdo Charlevoix, le journal Le Plein Jour et sur le site officiel du ministère SEAO;

Que tous les documents pertinents seront disponibles à compter du 16 février 2009 au bureau de M. Normand Desgagnés, situé au 11, rue St-Jean-Baptiste, bureau 202, Baie St-Paul;

Que le conseil municipal acceptera les soumissions au plus tard le 9 mars 2009 à 16h00;

Que le conseil municipal procédera à l'ouverture publique des soumissions, le 9 mars 2009 à 19h00 à la salle communautaire;

Que les soumissions reçues seront étudiées par Normand Desgagnés, architecte;

Que le conseil municipal, en séance extraordinaire, le 16 mars 2009 et sur recommandations de son professionnel, Normand Desgagnés, architecte fera l'adjudication du contrat de construction du bâtiment.

ADOPTÉE

Rés.080209

4.6- Remboursement d'une partie de la taxe d'accise fédérale

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

En conséquence de ce qui précède : il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à la majorité des conseillers(ères) présents :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du (DATE) et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

(M. Alain Gazaille est en désaccord avec cette résolution)

ADOPTÉE

Rés.090209

4.7- Soumission plan de zonage – Service d'urbaniste

Attendu que M. Éric Bergeron, responsable de l'urbanisme a demandé à la MRC de Charlevoix, le coût relié à la conversion des plans de zonage en fichiers numériques géoréférencés sous format « Shapefile » en ajoutant les zones à risque et des éléments de référence comme les limites de propriétés, la topographie, l'hydrographie, le chemin de fer, etc...;

Attendu que le coût soumis pour ces travaux incluent les livrables suivants :

2 plans de zonage général format papier
2 plan de zonage détaillé format papier
1 fichier .PDF du plan de zonage général
1 fichier .PDF du plan de zonage détaillé
1 fichier .SHF (géoréférencé) des polygones des zones du zonage

En conséquence de ce qui précède : il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal accepte la soumission de la MRC de Charlevoix au montant de 600 \$ pour effectuer les travaux cités ci-dessus;

Que la dépense affectera le poste budgétaire no 02 61100 670.

ADOPTÉE

Rés.100209

4.8- Boîte pick up F450 – acquisition

Attendu que M. Gaétan Boudreault, contremaître municipal a fait des recherches sur les sites internet de Publiquip et de Les Pacs dans le but de trouver une boîte en fibre de verre à être installée sur le pick up F450 pour utilisation en voirie et comportant plusieurs coffres de rangement;

Attendu que 2 de ses boîtes ont été trouvées :

Norman Johnson Limited, Corner Brook NF
Coût : 5 400 \$ plus les taxes applicables et le transport

Camion Gilbert inc.
Coût : 3 000 \$ plus les taxes applicables

En conséquence de ce qui précède : il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à la majorité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal accepte l'achat de la boîte au coût de 3 000 \$ plus les taxes applicables et disponible chez Camion Gilbert inc.;

Que la dépense affectera le poste budgétaire no 23 04200 000.

(M. Alain Gazaille est en désaccord avec cette résolution)

ADOPTÉE

Rés.110209

4.9- Camion cube – bris du moteur – acquisition

Attendu qu'en janvier dernier, le moteur du camion cube a subi un bris, dont le coût de réparation atteindrait un montant de plus ou moins 9 000 \$, plus le temps de remplacement;

Attendu qu'il est jugé non adéquat d'investir un tel montant sur un camion de l'année 1988;

Attendu qu'il est nécessaire de procéder rapidement à son remplacement, relevant de la sécurité de nos contribuables;

Attendu que M. Gaétan Boudreault, contremaître municipal a fait des recherches sur les sites internet de Publiquip et de Les Pacs dans le but de trouver un camion cube datant des années 2003/2004 et qui répondent aux exigences des pompiers volontaires et de l'usage qui en est fait;

Attendu que deux camions cubes ont été trouvés :

Les automobiles Laco
Ford E450 année 2004 blanc 107 408 km

Coût : 13 500 \$ plus les taxes applicables

Conditions : impeccable

Automobile Bernier et Crépeau
Ford E450 année 2003 blanc 211 000 km

Coût : 12 000 \$ plus les taxes applicables

Conditions : demande une peinture sur le cube : coût 2 000 \$
Plus de kilométrage, entretien laissant à désirer

En conséquence de ce qui précède : il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à la majorité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal accepte l'achat du camion cube de chez « Les automobiles Laco » au coût de 13 500 \$ plus les taxes applicables;

Que le paiement du dit véhicule se fera à même le produit de la vente du pick up Ford F350 au montant de 7 000 \$ et la différence du coût à payer viendra affecter le poste budgétaire no 23 04200 000.

(M. Alain Gazaille est en désaccord avec cette résolution)

ADOPTÉE

Rés.120209

4.10- Le Fief du Massif – mandat Me Yves Boudreault

Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à la majorité des conseillers(ères) présents;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François donne mandat à Me Boudreault, de la firme Tremblay, Bois, Migneault, Lemay, pour aider à la formulation du règlement et du protocole à intervenir entre la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François et l'Association du « Le Fief du Massif » et qui viendrait régler l'émission des permis au Fief avec l'obligation de détention d'un certificat émis par l'Association attestant du paiement des infrastructures.

(M. Alain Gazaille est en désaccord avec cette résolution)

ADOPTÉE

Rés.130209

4.11- Projet – Emplois d'été Canada 2009

Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

Que le conseil municipal est autorisé à déposer un projet d'emploi étudiant auprès de Service Canada, dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2009;

Que le projet consiste en l'embauche de trois animateurs, amenes à

œuvrer auprès des jeunes de 5 à 12 ans, pour une période de 8 semaines;

Que le maire ou le pro maire, la secrétaire-trésorière ou son adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François tous documents relatifs à la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

Rés.140209

4.12- Projet déposé – Des avoirs au service des êtres

Il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

Que le conseil municipal entérine le projet déposé dans le cadre du programme « Des avoirs au service des êtres » mis en place par la Caisse populaire de la Vallée du Gouffre;

Que le projet s'inscrit dans le volet « Jeunesse » pour la construction d'une aire multifonctionnelles de jeux visant essentiellement à faire du secteur de la patinoire actuelle, un lieu complètement réaménagé qui permettra son utilisation sur quatre saisons;

Que le projet comprend :

- construction d'une nouvelle fondation granulaire et d'un revêtement rigide qui permettra la pratique du patin à roues alignées, du tennis et d'une aire de glace.
- reconstruction d'une clôture neuve pour la pratique du tennis et du hockey
- reconstruction en partie des bandes de la patinoire
- repeindre la patinoire et ses annexes

Coût estimé du projet : 39 342 \$

ADOPTÉE

Rés.150209

4.13- Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

Que le conseil municipal est autorisé à déposer auprès du ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme «Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique » ;

Que le projet consiste en la construction d'une aire multifonctionnelle de jeux visant essentiellement à faire du secteur de la patinoire actuelle, un lieu complètement réaménagé qui permettra son utilisation sur quatre saisons;

Que le projet comprend :

- construction d'une nouvelle fondation granulaire et d'un revêtement rigide qui permettra la pratique du patin à roues alignées, du tennis et d'une aire de glace.
- reconstruction d'une clôture neuve pour la pratique du tennis et du hockey
- reconstruction et installation de la patinoire
- repeindre la patinoire et ses annexes
- traitement paysager de l'accès à l'aire de jeux

Subvention demandée : 36 294.00 \$

Rés.160209

4.14- Projet - Chausse tes patins + dépenses

Il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François de Petite-Rivière-Saint-François autorise la signature du protocole d'entente à intervenir entre les parties, pour la réalisation du projet « Chausse tes patins », pour promouvoir, organiser et planifier des activités sportives et encadrées à la patinoire extérieure;

Que le conseil municipal accepte la programmation suivante et les dépenses reliées à celle-ci :

CHAUSSE TES PATINS**1^{ER} FÉVRIER 2009**

PATINAGE PARENTS/ENFANTS

MUSIQUE D'AMBIANCE BEIGNES, CHOCOLAT CHAUD, CAFÉ

10H00 À 11H30

SUIVI D'UNE PARTIE D'HOCKEY AMICALE ENTRE LES JEUNES

11H30 À 12H30

7 FÉVRIER 2009

ATELIER D'INITIATION AU PATNAGE ARTISTIQUE AVEC UNE PRO

S'ADRESSE AUX FILLES ET GARÇONS

LES JEUNES POURRONT APPRENDRE LES BASES DE CE SPORT MAGNIFIQUE !

10H00 À 12H00

14 FÉVRIER 2009

SOIRÉE POUR LES AMOUREUX !

PATINAGE DE SOIRÉE SUR MUSIQUE ROMANTIQUE

20H00 À 22H00

21 FÉVRIER 2009

VIENS MESURER TON HABILITÉ, TA FORCE ET TA VITESSE À DIFFÉRENTES ÉPREUVES SUR GLACE !

AU PROGRAMME :	CONVOURS DE VITESSE D'AGILETÉ DE PRÉCISION DE FORCE AU LANCER
----------------	--

JEUNES :	14H00	À	17H00
----------	-------	---	-------

ADOS & ADULTES :	19H00	À	22H00
------------------	-------	---	-------

1^{ER} MARS 2009

ACTIVITÉS DIVERSES SUR GLACE POUR LES JEUNES

13H30 À 16H00

21	BALLON CHASSEUR
22	DRAPEAU
23	PIQUE
24	ETC...

VIENS T'AMUSER !

PHILIPPE DUFOUR
RESPONSABLE DE
CHAUSSE TES PATINS

Rés.170209

4.15- Projet – Fête de la confédération

Il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François de Petite-Rivière-Saint-François autorise M. Bruno Lavoie à déposer une demande d'aide financière auprès du ministre du Patrimoine canadien dans le cadre du programme « Le Canada en fête » pour l'organisation d'activités soulignant la fête du Canada;

Que la programmation proposée est la suivante :

- Décoration du site
- Dégustation du gâteau de la Fête du Canada
- Parade de bicyclettes aux couleurs du Canada
- Spectacle pour enfants et jeux gonflables
- Spectacle sur scène avec groupe musical
- Hommage au drapeau
- Feu de joie

ADOPTÉE

Rés.180209

4.16- Roche Ltée – honoraires professionnels

Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à la majorité des conseillers(ères) présents;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François de Petite-Rivière-Saint-François accepte le paiement, en partie, des honoraires professionnels à Roche Ltée et se détaillant comme suit :

- 1 Support technique sur l'historique du dossier incluant réunions (2800\$) (payer à 100% par le Massif);
- 2 Collecte d'informations auprès de la Municipalité (matrice graphique, superficie disponible pour développement 10ans, données réseau AQ) (600\$) (payer à 100% par la Municipalité);
- 3 Modélisation informatique (Watercad) des réseaux d'aqueduc actuel et projeté (1200\$) (payer 50 % par le Massif et à 50% par la Municipalité);
- 4 Révision de la répartition des débits projetés (1500\$) (payer 100% par le Massif);
- 5 Révision des coûts d'assainissement, actualisation et nouvelle répartition des débits (6000\$) (payer à 50% par le Massif et à 50% par la Municipalité);
- 6 Estimation des coûts pour les travaux non couverts par les demandes d'aide antérieure ; scénario (4-c) et schéma du projet proposé (2500\$) (payé à 50% par le Massif et à 50% par la Municipalité).

Que le conseil municipal accepte la répartition des montants établis comme suit :

9 150 \$ pour le Massif et 5 450 \$ pour la Municipalité

Que ce montant n'inclut pas d'éventuelles demandes d'aide financière, mais inclut la rencontre avec le MDDEP pour présenter ces coûts;

Qu'il est entendu que ce montant de 5 450 \$ n'inclut pas les honoraires réalisés en octobre 2008 et qui ont fait l'objet de demande spécifique de la Municipalité pour la réalisation du protocole d'entente entre la Municipalité et le Massif.

(M. Alain Gazaille est en désaccord avec cette résolution

ADOPTÉE

Rés.190209

4.17- Acquisition – équipement informatique

Il est proposé par Gerald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise l'achat des équipements suivants :

- 25 Système informatique complet
- 26 Moniteur 22 pouces LG
- 27 Moniteurs 20 pouces LG (3)
- 28 Garantie mémoire à vie, disque dur 5 ans
- 29 Carte mère 3 ans autres pièces 1 an

Que ces équipements seront acquis de I.S.R. inc. au coût de 2 697.58\$, tel que la soumission déposée à cet effet.

ADOPTÉE

Rés.200209

4.18- Le Hameau du Massif – M. Jean Laflamme

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François reçoit une résolution de l'Association du « Le Hameau du Massif » dans laquelle, il demande l'émission d'un chèque à M. Jean Laflamme, au montant de 2 562.41 \$ en remboursement des coûts de remplissage d'un fossé situé sur le terrain de M. Laflamme, en compensation pour le passage d'un fossé mitoyen sur le terrain no 41 lui appartenant;

Attendu qu'il indique que ce montant sera ajouté aux autres coûts relatifs à la construction des rues et à même le règlement no 330;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

Que le conseil municipal autorise l'émission d'un chèque au montant de 2 562.41 \$ à M. Jean Laflamme;

Que la dépense affectera le poste budgétaire no 22 35000 521.

ADOPTÉE

Rés.210209

4.19- Groupe des 50 ans et plus

Attendu que M. Alain Gazaille informe les membres du conseil municipal du dépôt d'un projet par le Groupe des 50 ans et plus, dans le cadre du programme « Des avoirs au service des êtres »;

Attendu que ce projet touche trois municipalités dont Petite-Rivière-Saint-François, pour l'installation de bancs de parc tout le long du chemin du Quai et sur le quai, permettant ainsi aux personnes âgées de 50 ans et plus de se promener et de se reposer le long de ce chemin;

Attendu que ce projet, si obtenu amène un investissement de près de 5 000 \$;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

Que le conseil municipal salue l'initiative du Groupe des 50 ans et plus;

Que le conseil municipal accepte, si le projet était retenu, d'effectuer l'installation des dits bancs.

ADOPTÉE

Rés.220209

4.19 a) Domaine à Liguori – Partons la mer est belle

Il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François appuie le projet présenté dans le cadre du programme « Des avoirs au service des êtres » soit :

-Fabrication et exposition de goélettes miniatures
-Circuit au parc des Riverains – fabrication et installation de plaques commémoratives des noms des capitaines propriétaires de goélettes, et fixées sur le trottoir menant à la promenade du Quai.

ADOPTÉE

Rés.230209

4.20- Demande d'accès – mandat Aubé, Anctil, Pichette

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François doit répondre à une demande d'accès à l'information de M. Alain Gazaille;

Attendu que M. Alain Gazaille exige que les documents fournis soient signés ou reconnus conformes par la firme comptable de la municipalité;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

Que le conseil municipal donne mandat à la firme Aubé, Anctil, Pichette & Ass. pour vérifier la concordance des tableaux et autres analyses fournies par la direction municipale relativement avec leur dossier de vérification comptable et en relation avec le déficit de l'année 2006. (règlement no 252 + travaux au Fief du Massif & autres;

Que la dépense affectera le poste budgétaire no 02 130000 413.

ADOPTÉE

Rés.240209

4.21- Dossier Michel Violette

CONSIDÉRANT que le propriétaire du chalet situé au 337, rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François (lots 425-5, 425-1 et 423-1 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-Xavier, circonscription foncière de Charlevoix 2), loue actuellement cet immeuble à des tiers pour des séjours n'excédant pas trente et un (31) jours;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est situé dans la zone Ra/a.5 selon le plan de zonage qui fait partie intégrante du *Règlement de zonage numéro 169 de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François*;

CONSIDÉRANT que l'usage « établissement touristique » et, plus particulièrement, l'usage « résidence de tourisme » ne sont pas autorisés dans cette zone;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a déposé, au dossier numéro 240-17-000038-097 de la Cour supérieure, une requête introductive d'instance afin qu'il soit notamment ordonné au propriétaire de cet immeuble de cesser de le louer et qu'il lui soit ordonné de cesser toute publicité visant la location de cet immeuble;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a également fait signifier au propriétaire de cet immeuble des constats d'infraction portant les numéros 2160050000200801 et 2160050000200802 relativement au changement d'usage de cet immeuble;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de cet immeuble est maintenant disposé à s'engager à cesser de le louer ou de permettre qu'il soit loué en cause et à retirer toute publicité à cet effet, notamment, celle affichée sur internet;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Alain Gazaille et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents;

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François accepte de convenir d'une transaction en vue du règlement complet et final de la requête introductive d'instance déposée au dossier numéro 240-17-00038-097 de la Cour supérieure et des constats d'infraction portant les numéros 2160050000200801 et 2160050000200802 ;

QU'aux termes de cette transaction, le propriétaire de l'immeuble situé au 337, rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François devra s'engager :

- 1 À cesser, dès maintenant, d'utiliser ou de permettre que soit utilisé l'immeuble du 337, rue Principale à Petite-Rivière-Saint-François en contravention au *Règlement de zonage numéro 169 de la municipalité*;
- 2 À cesser et enlever, au plus tard le 27 février 2009, toute publicité concernant la location de cet immeuble;
- 3 À verser, au moment de la signature de ladite transaction, une somme de 500 \$ à la municipalité.

QUE le maire ou le pro maire, la directrice générale ou son adjointe, sont autorisés à signer tout document requis pour donner effet à cette transaction.

ADOPTÉE

5- Règlements & avis de motion

Rés.250209

5.1- Règlement no 396 (zonage)

« RÈGLEMENT NUMÉRO 396 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 169 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RE.23 ET QUE POUR CETTE NOUVELLE ZONE AINSI CRÉÉE Y SOIT AUTORISÉ L'USAGE GÎTE TOURISTIQUE »

ATTENDU QUE : le Conseil a adopté conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le Règlement de zonage numéro 169;

ATTENDU QUE : le règlement de zonage numéro 169 est entré en vigueur le 12 octobre 1995 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE : le Conseil peut en vertu de cette même loi modifier le Règlement de zonage numéro 169;

ATTENDU QUE : le Conseil juge à propos de modifier le règlement de zonage numéro 169 afin de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone Re.23 et que pour cette nouvelle zone soit autorisé l'usage « gîte touristique »;

ATTENDU QU' : un avis de présentation a été préalablement donné lors de la séance de ce conseil tenue le 14

octobre 2008;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE :

Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le règlement portant le numéro 396 est adopté et qu'il est statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 396 modifiant le règlement de zonage 169 afin de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone Re.23 et que pour cette nouvelle zone ainsi créée y soit autorisé l'usage « gîte touristique. »

ARTICLE 2

ANNEXES

Les annexes 1 et 2 font partie intégrante du règlement numéro 396.

ARTICLE 3

OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de :

- 1 créer une nouvelle zone Re à même une partie de la zone Re.23 et que pour cette nouvelle zone soit autorisée l'usage « gîte touristique »;
- 2 créer une nouvelle grille des spécifications relative à la nouvelle zone créée.

ARTICLE 4

CRÉATION DE LA ZONE Re.24

La zone Re.24 est créée à même une partie de la zone Re.23 telle qu'identifiée au plan de zonage échelle 1:20 000 faisant partie intégrante du Règlement de zonage 169, cette nouvelle zone est constituée de deux terrains contigus à la Promenade du St-Laurent, le tout tel qu'indiqué en annexe 1.

ARTICLE 5

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE Re.24

L'article 5.1 du Règlement de zonage 169, intitulé « Grille des spécifications des zones résidentielles » est modifié par l'ajout de la grille numéro 18. La zone assujettie à la grille 18 est la zone Re.24.

Le tout tel que présenté en annexe 2.

ARTICLE 6

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

COPIE CONFORME

Rés.260209

5.2- Règlement no 399 (lotissement)

RÈGLEMENT NUMÉRO 399

« RÈGLEMENT NUMÉRO 399 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 170 AFIN D'Y INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES À UNE OPÉRATION CADASTRALE EFFECTUÉE LORS DE LA CONVERSION D'UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE »

ATTENDU QUE : le Conseil a adopté conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le Règlement de lotissement numéro 170;

ATTENDU QUE : le règlement de lotissement numéro 170 est entré en vigueur le 12 octobre 1995 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE : le Conseil peut en vertu de cette même loi modifier le Règlement de lotissement numéro 170;

ATTENDU QUE : le Conseil juge à propos, de modifier le Règlement de lotissement numéro 170 afin d'y intégrer des dispositions relatives à une opération cadastrale effectuée lors de la conversion d'un immeuble en copropriété divise;

ATTENDU QU' : un avis de présentation a été préalablement donné lors de la séance de ce conseil tenue le 10 novembre 2008;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE :

Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le règlement portant le numéro 399 est adopté et qu'il est statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 399 modifiant le règlement de lotissement numéro 170 afin d'y intégrer des dispositions relatives à une opération cadastrale effectuée lors de la conversion d'un immeuble en copropriété divise. »

ARTICLE 2

BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de :

- 1 ajouter une exception relative aux dimensions des lots verticaux ou horizontaux créés dans le cadre de la conversion d'un immeuble en copropriété divise.

ARTICLE 3

MODIFICATION À L'ARTICLE 5.1

L'article 5.1 du Règlement de lotissement numéro 170, intitulé « Aire des terrains », est modifié de la façon suivante :

- 1 Ajout d'un second paragraphe pour se lire comme suit :

« Sauf dans le cas prévu à l'article 6.6, les dimensions minimales prescrites au présent règlement ne s'appliquent pas aux subdivisions horizontales ou verticales, n'entraînant aucun morcellement du sol, réalisées dans le cadre de la conversion d'un immeuble en copropriété divise. »

ARTICLE 4

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

COPIE CONFORME

Jean-Guy Bouchard, maire

Francine Dufour, sec.-très.

ADOPTÉE

5.3- Avis de motion RCI (Auberge la Courtepointe)

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT AYANT POUR BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 343 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE M.6 POUR Y AUTORISER L'USAGE « BARS À SPECTACLES »

Je, soussigné, Gisèle Lavoie, conseillère, donne avis de motion par les présentes qu'il sera émis lors d'une prochaine session du Conseil un règlement aux fins d'amender le Règlement de contrôle intérimaire numéro 343 comme suit :

- 1 Modifier les dispositions relatives à la zone M.6 afin que pour cette zone y soit autorisée, spécifiquement l'usage « 5823 Bars à spectacles à l'exclusion des activités à caractère érotique » pour un bâtiment existant.

5.4- Avis de motion (concordance – mouvement de sol)

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 169 DANS LE BUT D'INTÉGRER UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENT DE TERRAIN ET À L'ÉROSION DES BERGES

Avis de motion est par la présente donné par M. Gérald Maltais, conseiller de la présentation, lors d'une prochaine session du Conseil, d'un règlement de concordance au schéma d'aménagement régional aux fins d'amender le Règlement de zonage numéro 169 comme suit :

- 1 intégrer au Règlement de zonage numéro 169 la nouvelle cartographie des zones de contraintes relatives aux zones de glissements de terrain et à l'érosion des berges ainsi que le cadre normatif afférent.

5.5- Avis de motion (modification-Rive,Littoral-Plaine inondable)

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 169 DANS LE BUT D'INTÉGRER DE NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INNONDABLES

Avis de motion est par la présente donné par M. Gérald Maltais, conseiller, de la présentation, lors d'une prochaine session du Conseil, d'un règlement de concordance au schéma d'aménagement régional aux fins d'amender le Règlement de zonage numéro 169 comme suit :

- Intégrer au Règlement de zonage numéro 169 de nouvelles dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables

5.6- Avis de motion (diminution de la profondeur des lots) reporté

5.7- Avis de motion (règlement d'emprunt réseau hydro électrique)

Avis de motion est par la présente donné par Mme Gisèle Lavoie, conseillère, de la présentation lors d'une prochaine session de ce conseil, d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 3 500 000 \$ représentant les coûts d'installation des équipements devant servir à la distribution de l'électricité pour le projet de développement du secteur du Le Fief du Massif.

5.8- Avis de motion (Modifier le zonage – 6 logements)

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AYANT POUR BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 169 AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS MAXIMUM EN ZONE M.4

Avis de motion est par la présente donné par Mme Suzanne Lapointe, conseillère, de la présentation lors d'une prochaine session du Conseil d'un règlement aux fins d'amender le Règlement de zonage numéro 169 comme suit :

- 1 Modifier, pour la zone M.4, le nombre de logements maximum autorisé pour l'usage Habitation IV (multifamilial) isolé pour que ce nombre soit porté à six (6);

5.9- Avis de motion (établissement de règles – déneigement)

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES RÈGLES POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES MUNICIPALES

Avis de motion est par la présente donné par Mme Gisèle Lavoie, conseillère de la présentation, lors d'une prochaine session du Conseil, d'un règlement ayant pour but de régler le service de déneigement.

5.10- Avis de motion (règlement amendant le règ. 395)

Avis de motion est par la présente donné par M. Alain Gazaille de la présentation à une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement modifiant le règlement no 395 à l'article 2 qui devrait se lire comme suit pour le secteur A : « secteur A 449 \$

6- Prise d'acte de la liste des permis émis en janvier 2009

Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François prend acte de la liste des permis émis en janvier 2009.

ADOPTÉE

7- Rapport de l'urbanisme

Rés.280209

7 a) Dérogation mineure – 549, rue Principale

Nature de la demande

Permettre l'agrandissement de la résidence dont la bande de protection riveraine sera d'une profondeur de 6,0 mètres alors que le règlement prescrit que la bande de protection riveraine doit être d'une profondeur de 10 mètres.

Considérant que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation;

En conséquence : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la demande de dérogation mineure pour le 549, rue Principale tel que recommandé.

ADOPTÉE

8- Courrier de janvier 2009

Demandes

Rés.290209

Transport Adapté de Charlevoix-Ouest

Il est proposé par Jeanne-D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte le paiement de la quote-part annuelle au montant de 783.24 \$ à être versée à Transport Adapté de Charlevoix-Ouest;

Que le conseil municipal accepte et autorise la municipalité de St-Hilarion à signer le protocole d'entente à intervenir avec Transport adapté de Charlevoix-Ouest pour et au nom des municipalités étant partie prenante de l'entente.

Que le conseil municipal en autorise le paiement;

Que la dépense affectera le poste budgétaire no 02 37090 951.

ADOPTÉE

Rés.300209

Ligue de sécurité routière de Charlevoix-Ouest

Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la demande de soutien financier et participe pour un montant de 50 \$ au financement des brigades scolaires;

Que le conseil municipal en autorise le paiement;

Que la dépense affectera le poste budgétaire no 02 19100 996.

ADOPTÉE

Rés.310209

Unicef

Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la demande de soutien financier pour la campagne de financement 2009 de l'Unicef;

Que le conseil municipal en autorise le paiement d'un montant de 50 \$ à l'ordre de l'Unicef;

Que la dépense affectera le poste budgétaire no 02 19100 996.

ADOPTÉE

Groupe de recherche et de sauvetage de Charlevoix (refusée)

Demande d'aide financière pour leur permettre de poursuivre leurs démarches de structuration et d'acquisition d'équipements et établir un contexte régional favorable pour l'application des plans de mesures d'urgence.

Mme Louise Deschênes (sera traitée après analyse au CCU)

Demande une entente notariée afin qu'elle puisse utiliser à titre de rue privée l'assiette du chemin identifiée à la carte jointe et préparée par Patrice Fortin, arpenteur.

Réponses aux demandes

Commission de toponymie

Accuse réception de votre demande d'officialisation du nom « Chemin Savard ».

Hydro Québec – dossier Domaine du Ruisseau

Mme Sylvie Boudreau d'hydro- québec, en réponse à votre demande de modification du réseau de distribution arrière-lot au Domaine du Ruisseau en raison de l'arrangement actuel jugé peu esthétique. Après vérification attentive, nous devons vous confirmer que le réseau tel que bâti, correspond à ce qui avait été demandé et convenu.

Ministère des Transports du Québec – M. Gabriel Laviolette

Relatif à la résolution no 271108, surlargeur, route 138 via entrée de Petite-Rivière-Saint-François. M. Laviolette accuse réception de la présente et vous informe que le MTQ procédera aux analyses requises au cours des prochaines semaines. Une réponse vous parviendra d'ici le printemps 2009.

Correspondance

Fédération Québécoise des Municipalités

Présentation des nouveaux programmes de formation Hiver-Printemps 2009 offerts aux élus et aux officiers.

Ass. Des personnes handicapées de Charlevoix

Réception du journal « Lueur d'espoir » de janvier 2009

Centre des Femmes de Charlevoix
Centre-Femmes aux plurielles

Guide à l'intention des municipalités pour le début de la campagne de la cravate rose. Campagne ayant pour but de favoriser l'accroissement de la participation des femmes en vue des prochaines élections municipales en novembre 2009.

9- Divers

Rés.320209

9 a) Modification – règlement no 392

Considérant qu'à l'article 1 du règlement no 392 il est indiqué :

« ... tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Normand Desgagnés architecte, en date du 4 septembre 2008, »

Considérant que Normand Desgagnés architecte a produit une autre estimation détaillée et signée le 27 novembre 2008;

En conséquence de ce qui précède : il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François modifie l'article 1 du règlement no 392 comme suit :

Annule cette partie de l'article 1 *« ... tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Normand Desgagnés architecte, en date du 4 septembre 2008, » pour la remplacer par celle-ci :*

« ... tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Normand Desgagnés architecte et signée le 27 novembre 2008, ».

ADOPTÉE

10- Rapport des conseillers(ères)

11- Questions du public

Rés.330209

12- Levée de l'assemblée

À vingt et une heure quarante, la séance est levée sur proposition de Mme Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Francine Dufour, sec.-très.